

Tunis le 05 OCT 2020

**Note aux Laboratoires Pharmaceutiques**  
**Nouvelle Procédure de soumission des dossiers d'AMM à partir du**  
**06/10/2020**

Dans le cadre d'une meilleure gestion de l'évaluation des dossiers d'AMM déposés en ligne, en rapport avec la crise du COVID-19, nous vous informons que nous continuerons le suivi de la procédure de soumission habituelle, avec un changement concernant **l'étape de l'évaluation des dossiers en présentiel.**

En effet, le(s) dossier(s) physique(s) seront déposés, selon l'horaire prévu au niveau de la plateforme des rendez-vous en ligne, chez l'évaluatrice en question Indiquée au niveau du planning hebdomadaire affiché au niveau de la DPM (6<sup>ème</sup> étage).

Une réponse sera adressée par mail au responsable affaires réglementaires du laboratoire en question dans un délai de 24 heures.

**Une décharge préliminaire faisant preuve du dépôt initial sera octroyée au soumissionnaire, en attente de l'évaluation du dossier.**

Si le dossier est jugé complet, le soumissionnaire est tenu de se présenter à la Direction de la Pharmacie et du Médicament dans un délai ne dépassant pas les 24 heures à partir de la date de réception du mail, muni de la quittance de paiement, afin de récupérer la décharge finale qui sera déposée au bureau d'ordre du Ministère de la santé.

Nous comptons sur votre compréhension et vous souhaitons une bonne santé.

  
Ministère de la Santé  
Chargé de la Gestion de la Direction  
de la Pharmacie et du Médicament  
Pr. Ag. Meriem KHALIL KHROUF